Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260430-DCULT260402-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026
Date de convocation : 24 avril 2026	Président : Jean-Paul VERMOT.
Question : DCULT n° 26-04-02	Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Philippe EUZEN ; Catherine TRÉANTON ; Frédéric L'AMINOT ; Jérôme PLOUZEN ; André LAURENT ; Laetitia ABILY ; Enzo DE GREGORIO ; Yvon LAURANS ; Ismaël DUPONT ; Françoise QUÉINNEC ; Michel BEAUPRÉ ; Colette LOISEAU ; Marie-Françoise MADEC ; Patricia STÉPHAN ; Marie GALLOUÉDEC ; Katell SALAZAR ; Marlène CALVIAC ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Catherine MILIN ; Michael RESTIER ; Konshitah ENGUTSAMY ; Glenn LE SAOUT ; Ahamada ZOUBEIRI ; Georges AURÉGAN ; Olivier BELLEC ; Daniel BÂCHE ; Bérengère MORISSET BERNARD ; Hélène HETAULT- GUÉZENNEC.
Rapporteur : André LAURENT	
Nombre de conseillers en exercice : 33	
Nombre de conseillers présents : 31	
Nombre de conseillers votants : 33	Ont donné procuration : Nathalie BARNET à Kristell BRETON ; Valérie SCATTOLIN à Enzo DE GREGORIO.
Nombre de suffrages exprimés : 33	
Nombre de voix : ***Pour : 33*** ***Contre : 0*** ***Abstentions : 0***	Secrétaire de séance : Catherine TRÉANTON.

> RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE MORLAIX COMMUNAUTÉ ET LA VILLE DE MORLAIX POUR LES RUES EN SCÈNE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de territoire « Trajectoire 2030 » adopté le 27 juin 2022 par les élus de Morlaix Communauté, et qui inscrit la culture comme une de ses priorités : « Une terre de Culture créatrice, accessible et qui rayonne », en s'appuyant tout particulièrement sur les équipements et événements à fort rayonnement » ;

Vu l'avis favorable de la commission des Affaires Générales et Financières en date du 21 avril 2026 ;

Considérant que la Ville de Morlaix est attachée à une vision de la Culture comme vecteur d'éducation, de compréhension du monde, de construction d'une citoyenneté active et de cohésion et qu'elle entend favoriser la diversité des expressions artistiques et à en faciliter l'accès au plus grand nombre ;

Considérant que le projet culturel porté par la Ville de Morlaix prévoit pour la saison estivale la mise en valeur des Arts de la rue, par le biais d'une programmation de spectacles créés par des compagnies professionnelles, tout en en veillant à soutenir l'émergence des projets artistiques locaux ;

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212901516-20260430-DCULT260402-DE

Considérant que la programmation d'Arts de la rue conçue par la ville de Morlaix a rejoint le projet communautaire « Les Rues en scène » en 2021, avec la déclinaison d'une communication commune, ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Article 1 : autorisent le renouvellement de la convention de partenariat entre Morlaix Communauté et la Ville de Morlaix pour l'organisation « Les rues en scène » 2026 ;
- Article 2 : autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants pouvant être établis en cours d'exercice ;
- Article 3 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télé recours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

La secrétaire de séance,

Catherine TRÉANTON

Le Maire,

VILLE DE MORLAIX FINISTÈRE

Jean-Paul VERMOT